

## COMITÉ SYNDICAL

Séance du Lundi 23 janvier 2017

\*\*\*

### Délibération 2017\_01\_02

\*\*\*

#### Objet : Vote du budget primitif 2017

Le dix-sept janvier deux mille dix-sept, à quatorze heures trente, dans les locaux du Département de Loire Atlantique, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du neuf janvier deux mille dix-sept signé par le Président du SYLOA. Le quorum n'étant pas atteint lors de cette séance, le comité syndical est de nouveau convoqué le vingt-trois janvier deux mille seize, à huit heures trente, dans les locaux de Nantes Métropole, par courrier en date du dix-huit janvier deux mille dix-sept signé par le Président du SYLOA.

**Étaient présents** : Monsieur Christian COUTURIER, Madame Anne LERAY, Monsieur Éric PROVOST, Monsieur Joël BARAUD

**Participaient également** : Madame Cécile FOURMARIER, directrice du SYLOA

**Nombre de votants** : 4

**Secrétaire de séance** : Monsieur Joël BARAUD

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Après avoir brièvement rappelé les éléments du débat d'orientations budgétaires du 6 décembre 2016, Monsieur le Président invite les membres du comité syndical à voter les crédits budgétaires 2017 par chapitre.

Chapitre	Articles - Libellé	Dépenses	Recettes
		BP	BP
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
011	Charges à caractère général	246 743 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	304 569 €	
66	Charges financières	1 000 €	
022	Dépenses imprévues	8 018 €	
023	Virement à l'investissement	759 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 956 €	
002	Exédent antérieur reporté		- €
013	Charges de personnel et frais assimilés		3 360 €
070	Produits de service du domaine, et ventes diverses		1 500 €
074	Dotations et participations		563 185 €
<b>Total section de fonctionnement</b>		<b>568 045 €</b>	<b>568 045 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
20	Immobilisations incorporelles	2 000 €	
21	Immobilisations corporelles	5 715 €	
28	Amortissements		6 956 €
021	Virement de la section de fonctionnement		759 €
<b>Total section d'investissement</b>		<b>7 715 €</b>	<b>7 715 €</b>

**Après en avoir délibéré,  
le comité syndical à l'unanimité**

✓ **Décide de voter les crédits du budget primitif 2017 par chapitre**

Fait à Nantes, le 23 janvier 2017

Pour extrait certifié conforme,  
Compte-tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le :
- De l'affichage au siège du syndicat le :

Christian COUTURIER  
Président du SYLOA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-200055127-20170123-D2017\_01\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2017

Notification : 03/02/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

